

Connaissez-vous les programmes de rénovation et d'adaptation offerts par la MRC de Drummond?

Le 29 novembre 2022 – La MRC souhaite rappeler à la population qu'elle voit à l'application, sur son territoire, de divers programmes de rénovation et d'adaptation offerts par la Société d'habitation du Québec.

RénoRégion

Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence. Il prévoit une subvention pouvant atteindre 20 000 \$ à 25 000 \$ par propriété et s'applique à l'ensemble des municipalités de la MRC. Toutefois, à Drummondville, il ne couvre que les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

La valeur uniformisée de la résidence visée, en excluant le terrain, ne doit pas dépasser 150 000 \$. Le soutien financier auquel un demandeur a droit est établi en fonction du revenu et de la taille du ménage.

Programme Petits établissements accessibles (PEA)

Le programme Petits établissements accessibles vise, comme son nom l'indique, à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux petits établissements. Ce sont les propriétaires et les locataires d'établissements commerciaux, d'affaires et de réunion non soumis à une obligation légale en matière d'accessibilité qui peuvent s'en prévaloir.

Les travaux doivent représenter des solutions simples et économiques, être de nature permanente et respecter les exigences d'accessibilité du Code de construction. L'aide financière correspond à 90 % du montant des travaux admissibles, jusqu'à 25 000 \$. **Les demandes doivent être présentées rapidement puisque ce programme sera aboli le 31 mars prochain.**

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Le PAD consiste en une aide financière aux personnes handicapées pour les aider à payer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible leur logement et l'adapter à leurs besoins.

Toute personne qui est limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes à domicile peut bénéficier du programme, à condition qu'elle fournisse une pièce justificative démontrant que son incapacité est significative et persistante et qu'elle n'est pas admissible à de l'aide financière en vertu d'un autre programme ou d'un régime d'assurance privé ou public.

Des informations additionnelles peuvent être obtenues en contactant Marie-Josée Bernier à la MRC de Drummond au 819 477-2230, poste 101, ou en visitant le www.mrcdrummond.qc.ca/renovation.

Source :

Jean Dufresne

Coordonnateur des communications

MRC de Drummond

jdufresne@mrcdrummond.qc.ca

819 477-2230, poste 123